

10^{ème} B.T.O. des 5 provinces

Dimanche 30 Septembre 2018

Règlement sportif

1. Description de l'épreuve.

1.1. Le 10^{ème} B.T.O. des 5 provinces est une épreuve d'orientation sans notion de vitesse ni de moyenne horaire imposée. Il est accessible à tous, 2 catégories sont proposées.

Catégorie Découverte: fléché orienté métré, non métré.

Catégorie Initié: fléché orienté métré, non métré, droit, notes littéraires, cartes tracées avec une échelle maximum de 1/50000.

1.2. Les voitures anciennes comme modernes sont admises au départ.

2. Classement.

2.1. Principes

Les classements seront établis sur base des contrôles de passage et des étapes de régularité **VIRTUELLE (ERV)** ou mesure partielle de section pour les découvertes

2.2. Particularité

En cas d'égalité, l'avantage sera donné aux véhicules le plus anciens. S'il existe encore une égalité l'avantage sera donné à la plus petite cylindrée.

3. Lieux de départ et d'arrivée.

Salle du CARMEL, Place du Carmel, Rue Georges Touret n° 1 à 4280 Lens-Saint-Remy.

4. Timing avant l'épreuve.

4.1. Le 24 Mai 2018 parution du règlement.

4.2. Le 27 Mai 2018 ouverture des inscriptions.

4.3. Le 24 Septembre 2018 clôture des inscriptions et des paiements. (Paiement = inscription validée)

5. Timing de l'épreuve.

- ✓ 7 h 30 : Ouverture du secrétariat et accueil des participants. Contrôle administratifs (Certificat d'immatriculation et carte verte d'assurance).
- ✓ 8 h 40 : Briefing et informations de dernières minutes.
- ✓ 9 h 01 : Départ de la voiture n° 1.
- ✓ 12 h 31 : Arrivée de la voiture n° 1 à la fin de la boucle 1.
- ✓ 13 h 31 : Départ de la voiture n° 1 pour la boucle 2.
- ✓ 17 h 31 : Arrivée de la voiture n°1 au Carmel de Lens-Saint-Remy.
- ✓ 18 h 00 : Repas.
- ✓ 19 h 30 : Affichage des résultats.
- ✓ 19 h 45 : Proclamation des résultats.

6. Droits d'engagements.

6.1. Pour la Formule 1: Les droits d'engagement s'élèvent à 50€ (équipage de deux personnes maximum) et comprennent :

- ✓ Le Road Book de l'épreuve.
- ✓ La plaque rallye.
- ✓ Les trophées pour les 3 meilleurs + la première dame.

6.2. Pour la Formule 2: Les droits d'engagement s'élèvent à 80€ (équipage de deux personnes maximum) et comprennent :

- ✓ Le Road Book de l'épreuve.
- ✓ La plaque rallye.
- ✓ Le sandwich de midi et le repas du soir.
- ✓ Les trophées pour les 3 meilleurs + la première dame.

6.3. Pour la Formule 3: Les droits d'engagement s'élèvent à 95€ (équipage de deux personnes maximum) et comprennent :

- ✓ Le Road Book de l'épreuve.
- ✓ La plaque rallye.
- ✓ Le petit-déjeuner.
- ✓ Le sandwich de midi.
- ✓ Le repas du soir.
- ✓ Les trophées pour les 3 meilleurs + la première dame.

6.4. Les droits d'engagement sont à verser sur le compte **BE 47 1450 5516 6080 du Motor Club Hannutois ASBL** avec la mention « 5 provinces » + nom de l'équipage, avant le 24 Septembre 2018.

6.5. L'attribution des numéros sera réalisée par rapport au numéro des opérations des paiements.

7. Secrétariat de l'épreuve.

JAMOUL Olivier :Rue de la Seroûle 16 à 4630 Soumagne

0475/95.96.04

olivier.jamoul@gmail.com

www.motorclubhannutois.be